

INFORMATION AUX PORTEURS

17/02/2022 – MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT EUROPEEN TAXONOMY ET AUTRES MODIFICATIONS DANS LA DOCUMENTATION JURIDIQUE DES OPC SUIVANTS :

LISTE DES OPC	Code ISIN
CARAC ACTIONS EURO	FR0010669150
CARAC ACTIONS INTERNATIONALES ISR	FR0010669168
CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS	Part P : FR0010330258 Part O : FR0010808915 Part I : FR0010917625 Part Z-C : FR0013244563 Part Z-D : FR0013256211 Part R : FR0013294592
CPR ACTIONS France ESG	Part P : FR0011354646 Part I : FR0011354638 Part Z-C : FR0013411543 Part Z-D : FR0013411550 Part P-C : FR0013429974
SILVER ACTIONS MONDE	Part Fondateur : FR0007014196 Part I : FR0010665018

1. Mise en conformité du prospectus avec les exigences du Règlement européen Taxonomie :

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

2. Modification de la présentation des rubriques « actifs utilisés (intégrant un dérivé) » et « instruments dérivés » dans le prospectus de l'OPC

A des fins de meilleur lisibilité, ces deux rubriques sont désormais présentées sous la forme d'un tableau précisant :

- le type d'actifs utilisés;
- le type de risque ;
- le type de marché ;
- la nature des interventions

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur vos OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

De plus, ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques de vos OPC demeurent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de vos OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Règlement) est disponible sur le site internet www.cpr-am.com

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction